

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Claude SILVANO

Saint Marcellin les Vaison, le 9 avril 2011

212 chemin de la Tuilière

84110 ST MARCELLIN LES VAISON

Portable : 06 98 50 48 77

Courriel : csilvano@free.fr

Président du Collectif National des Victimes de la Psychiatrie - CNVP –

Monsieur le Président,

Une loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale et sera prochainement présentée au Sénat. Cette loi substitue à la notion d'*enfermement sous contrainte*, la notion de *traitement sous contrainte*.

Ce qui nous est présenté comme une avancée significative en ce qui concerne le respect des droits de l'homme est en fait, une régression majeure !

La nouvelle loi légalisant les traitements forcés est encore plus choquante. Compte tenu des effets délétères majeurs des drogues psychiatriques et de leur absence d'efficacité avérée, les psychiatres eux-mêmes reconnaissant leur incapacité à traiter la maladie mentale, cette loi légalise en fait l'empoisonnement et foule aux pieds un principe inscrit au cœur du droit français et européen : l'inviolabilité du corps humain .

Comment qualifier autrement le fait que des patients puissent se voir contraints de recevoir des injections de neuroleptiques, drogues dont il est indiscutablement établi qu'elles majorent d'un facteur 3 le risque cardiovasculaire et diminuent l'espérance de vie de 9 à 12 ans (*Dr SARAVANE - l'importance de l'approche somatique des patients psychiatriques*) lorsque elles sont administrées au long cours, voire à vie, ce qui est le cas pour la très grande majorité des patients ?

La jurisprudence du Conseil d'Etat a définitivement établi qu'imposer des soins à un patient dont la vie n'est pas en danger est une atteinte à une liberté fondamentale. Or c'est bien ce que cette loi se propose de mettre en place pour un nombre considérable de nos concitoyens.

Conscient de cette situation intolérable et de la violence ainsi infligée à des dizaines de milliers de patients ou de citoyens injustement confrontés à l'institution psychiatrique, dans le cadre d'internements arbitraires par exemple, le Collectif National des Victimes de la Psychiatrie s'efforce depuis plusieurs années de donner la parole à ceux qui considèrent avoir subi cette violence, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette réalité et de promouvoir des modalités de prise en charge plus respectueuses des individus et susceptibles de conduire à un réel rétablissement.

Mais c'est aujourd'hui en tant que père que j'ai l'honneur de m'adresser à vous, ma propre expérience illustrant d'ailleurs de façon édifiante, me semble-t-il, la légitimité de l'action du Collectif.

Mon fils Stéphane, adulte handicapé psychique sous ma tutelle, détruit par les traitements ininterrompus de neuroleptiques et autres psychotropes qui lui sont administrés à doses abusives depuis plus de 24 ans, sans compter une série d'électrochocs subie sans aucun bénéfice pour lui, connaît aujourd'hui de nouveau, la camisole chimique et l'enfermement psychiatrique...en hospitalisation libre (H.L.) !

Admis sous ce type de placement, le 23/02/2011, dans un Centre Hospitalier psychiatrique du Var, pour être pris en charge dans une « Unité de psychiatrie communautaire », mon fils s'est retrouvé dans une « Unité d'admission » où il ne lui a pas été permis d'occuper la chambre qui lui avait été attribuée à son arrivée. Celle-ci pourtant tout à fait adéquate, dans laquelle ses affaires avaient été rangées, a été maintenue en permanence fermée à clé, du fait de ses troubles et de son handicap psychique nécessitant un accompagnement soutenu auquel il devrait avoir droit n'est-ce pas et dont il ne pouvait bénéficier. Le motif serait *un manque de moyens, un personnel en effectif insuffisant, etc...* refrain que vous devez bien connaître je pense, Monsieur le Président, car nous l'entendons souvent dans d'autres domaines que celui de la santé mentale...

Stéphane a dû subir durant 17 nuits consécutives, une mise en « C.I. », une horrible cellule, appelée « Chambre d'Isolement »...comme les 200 supplémentaires que vous avez réclamées, dans le cadre de votre politique sécuritaire et qu'il vous tient tant à cœur de voir se créer dans notre pays. Merci, Monsieur le Président !

Vous aurez beau souhaiter qu'elles soient joliment peintes, de couleurs « pastel », par exemple, la multiplication de ces « cachots » ne fera qu'ajouter à la noirceur du paysage de nos sinistres hôpitaux psychiatriques et à noircir davantage les yeux et le cœur de tous les malheureux et infortunés patients qui y sont enfermés, non pas pour y être soignés, comme on veut nous le faire croire, mais pour y être neutralisés !

Dans un autre établissement psychiatrique, dans les Alpes de Haute Provence, au cours d'une précédente hospitalisation, toujours en « H.L. », il nous est arrivé, sa mère et moi, de voir notre fils enfermé dans une « C.I. ». En l'absence de tout personnel soignant dans le service, ce jour là, lors de notre arrivée pour lui rendre visite, nous avons vu...ce que *nous n'aurions pas dû voir...*

A ce moment précis, je vous laisse imaginer, Monsieur le Président, à quel point, nous avons été effarés et meurtris de voir, à travers le hublot de la porte blindée, notre enfant, complètement nu, prostré, blême, amaigri, hirsute, hébété, nous fixant de son regard perdu, sans pouvoir répondre à nos appels derrière la vitre, une bave de 50 cm environ coulant de sa bouche ouverte...dans une pièce où, pour tout mobilier se trouvait un matelas par terre et une assiette contenant de la nourriture, posée à même le sol...comme si l'on venait de donner à manger à un chien !

Dans ce même établissement, de même que d'autres dans les mêmes circonstances, cet événement s'est reproduit. Dois-je publier les photos que j'ai prises ce jour là ?

Doublee d'une interdiction de visite, sans justification pertinente et valide d'ordre médical, cette mesure illégale et inhumaine, que nous avons déjà subie dans la passé (C.H. de Montfavet - 84) nous a été infligée pendant toute la durée de congé du psychiatre traitant...Notre fils en a été la première victime.

Mes plaintes adressées, en tant que père et tuteur, au Directeur de l'Hôpital, puis à l'Agence Régionale de Santé, puis au Préfet, n'ont permis la levée de l'interdiction de visite qu'au bout ...de 3 semaines ! L'A.R.S. et le Préfet ne m'ont jamais adressé de réponse.

Toute personne hospitalisée en psychiatrie en service libre, dispose des mêmes droits que si elle était hospitalisée dans n'importe quel service d'un hôpital général. Ce principe est réaffirmé par l'article L 326-2 de la loi du 30/06/1990.

... « *Tout enfermement...participe à la destruction de la personnalité* » (Dr Guy BAILLON, Psychiatre).

« *...est considérée comme une maltraitance, la sédation imposée...* » (Alice CASAGRANDE, Chef de projet à l'ANESMS - Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médicaux Sociaux, intervenante à l' A.P. des Hôpitaux de Paris).

La prééminence donnée aux intérêts de l'institution sur les intérêts de la personne est une porte ouverte sur la maltraitance... Le patient est au centre du dispositif.

« *Il y a des risques de violence institutionnelle chaque fois que l'on donne prééminence aux intérêts de l'institution sur les intérêts de la personne* » (Eliane CORBET, Docteur en Psychopédagogie).

Produire de la *Bientraitance*, en psychiatrie aussi, ce n'est pas une question de moyens !

Mais dans quel pays sommes nous, Monsieur le Président ? Ne nous dites pas qu'il s'agit du *Pays des Droits de l'Homme*...foutaise ! C'est le pays de JANUS, personnage de la mythologie aux deux visages : d'un côté : *Liberté, Egalité, Fraternité*, de l'autre : *Violence, Inhumanité et Régression...voire Répression...* !

Nous demandons de faire des hôpitaux psychiatriques, des lieux d'accueil humains, non des prisons.

Selon un Rapport parlementaire du Sénateur UMP Alain MILON : « *La psychiatrie qui devrait être le pivot de la Santé Mentale, est incapable d'assurer la prise en charge des patients* ».

Monsieur le Sénateur Alain MILON me connaît. Suite à un entretien dans le courant de l'année dernière, il m'avait proposé une audition au Sénat. J'attends toujours la convocation promise par l'administrateur vers lequel il m'a dirigé, Monsieur COPPOLANI.

Enfermer dans des bâtiments parfois délabrés, dans des locaux vétustes, lieux de « rebut », de « *défectologie* », des malades mentaux, personnes plus vulnérables que dangereuses pour autrui (*seulement 0,2% des schizophrènes sont potentiellement dangereux pour les autres*) et les soumettre, contre leur gré, à des traitements dégradants (camisole chimique, mise systématique en cellule d'isolement, mesures de contention abusives, séances d'électrochocs, etc...) sont des pratiques indignes de tout établissement français.

Enfin, les atteintes aux droits de l'homme vont-elles être reconnues en milieu psychiatrique ?

Dans un rapport qui accuse, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Monsieur Jean-Marie DELARUE, dénonce récemment, l'hospitalisation sous contrainte :

« *Nous disons que tout cela est insupportable* »... « *Au regard des droits de l'homme, la situation est inquiétante et elle s'aggrave* »... « *C'est le grand retour de l'enfermement qui caractérise désormais ces lieux de soins.* »... « *Les portes d'un nombre croissant d'unités hospitalières psychiatriques sont en effet fermées à clef. Les patients, qui sont là librement, ne peuvent sortir, même pour se promener dans un parc, ni pour se rendre dans une cafétéria, ou participer à un office religieux.* »...Et de préciser : « *Ces restrictions ne sont pas sans incidence sur la vie des malades et sur les relations avec leurs proches.* » *En d'autres termes, la logique de l'enfermement tire tout le monde vers le bas.*

Extrait de la lettre d'un membre d'une association de patients : « *Un secteur en particulier dans la société française d'aujourd'hui, peut tout se permettre : de passer arbitrairement au dessus des lois de la République, de porter atteinte aux libertés individuelles, de maltraiter, d'assassiner parfois à l'aide de l'assommoir neuroleptique et de ne rendre des comptes à personne, car juridiquement irresponsable et sans aucun contrôle : la merveilleuse psychiatrie française* ».

En effet, nos plaintes auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins, sont *irrecevables*. Ces praticiens hospitaliers ne peuvent être traduits devant la Chambre disciplinaire de première instance (article L 4124 – 2 du Code de la

Santé Publique)...que par le Ministre de la Santé, le Procureur de la République, le Représentant de l' Etat dans le département , ou le directeur de l'Agence Régionale de l' Hospitalisation (aujourd'hui A.R.S.).

Ces autorités, dites compétentes, une fois alertées, nos plaintes n'aboutissent pas pour autant !

Des psychiatres, « apprentis - sorciers », peuvent donc continuer en toute impunité, en établissements publics hospitaliers, à détruire l'organisme de personnes vulnérables, en leur administrant contre leur gré, quotidiennement, des « mégas-doses » de drogues neuroleptiques débilantes et autres psychotropes parfois en associations contre-indiquées, dont les effets délétères sont pourtant avérés. Sans compter les mises en « C.I. » trop souvent systématiques !

Dans son livre « *Un autre regard sur la schizophrénie* », le Dr Alain BOTTERO, psychiatre, ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris, chercheur à l'Université Harvard, dénonce *le scandale des effets secondaires de ces médicaments psychotropes dont les posologies prescrites en France sont jusqu'à 20 fois plus importantes que dans les pays anglo-saxons !*

Vous avez réclamé la transparence la plus totale sur le MEDIATOR (1000/2000 morts en trente ans...). C'est une très bonne initiative. Nous vous en félicitons, Monsieur le Président. Toutefois, pourriez-vous vous inquiéter des effets dévastateurs des médicaments psychotropes « ALIENATOR » que plus de 7 millions de Français absorbent chaque jour ?

Je pense être en accord avec vous, Monsieur le Président, en affirmant que : « *Tout pouvoir doit être contrôlé* ». Aussi, permettez moi de vous demander de bien vouloir faire appliquer la *Recommandation 818 (1977) (1) relative à la situation des malades mentaux. – Assemblée parlementaire (Conseil de l' Europe) – Texte adopté par l'Assemblée le 8 octobre 1977 (12^{ème} séance).*

Paragraphe 1 – ii : créer des commissions ou des tribunaux indépendants de bien être mental, chargés de protéger les patients en ouvrant des enquêtes sur les plaintes dont ils sont saisis,...

Paragraphe 2 – ii : chercher de nouveaux moyens d'humaniser les soins administrés aux malades mentaux, en insistant davantage sur la qualité et l'aspect humanitaire de ces soins que sur le recours à une technologie de pointe et en examinant à cet égard l'opportunité et les conditions d'utilisation et de contrôle de certaines thérapeutiques qui peuvent entraîner des dommages irréversibles au cerveau ou une modification de la personnalité ;...

« Les traitements chimiques peuvent être la cause de handicap psychique » (Nicole MAILLARD – DECHENANS, auteur du livre : Pour en finir avec la psychiatrie- Des patients témoignent).

«...conséquences survenant dans la vie sociale de ces personnes en raison de leurs troubles psychiques graves et de leurs traitements chimiques » (Dr Guy BAILLON).

La psychiatrie prône donc l'administration de traitements hautement invalidants à des personnes déjà en état de vulnérabilité tant mentale que somatique...

«De quel droit transforment-ils (et cela au nom de la prévention...) des milliers d'êtres humains en morts en sursis, puisque ces psychotropes tuent à petit feu, non seulement l'âme, mais le corps aussi ! (surmortalité des malades mentaux) » (Nicole MAILLARD -DECHENANS).

A travers l'exemple de mon fils, Monsieur Le Président, ce sont des milliers de vie qui sont en jeu. Des milliers de jeunes adultes qui perdent leurs capacités, vieillissent avant l'âge, que notre société abandonne, en souffrance, en « rebut », chronicisés, transformés en zombies dans les hôpitaux psychiatriques, infériorisés, humiliés, dont les droits fondamentaux sont bafoués, qui deviennent peu à peu des invalides...et auxquels il faut rendre leur dignité, avant qu'ils ne dépassent prématurément.

L'akathisie, effet reconnu des neuroleptiques et de certains anti-dépresseurs est une véritable *torture intérieure*.

Certains sont *au bord du chemin, d'autres au fond du fossé survivent...* Partageant leur enfer, des familles en plein désarroi, confrontées à la violence d'une certaine psychiatrie...qui n'en peuvent plus, désespérées, ne comprennent pas pourquoi elles se heurtent à tant d'injustice et d'inhumanité. Toutes se posent la même question : « *Que deviendront-ils quand nous ne serons plus là ?* », car tout reste à faire dans ce domaine, Monsieur le Président. L'Hôpital n'est pas un lieu de vie !

Monsieur le Président, je vous invite à consulter le site du CNVP (*Collectif National des Victimes de la Psychiatrie*) : www.cnvp84.fr .Vous y trouverez des témoignages de personnes victimes des abus d'une certaine psychiatrie et d'abus tutélaires qui décrivent des situations dramatiques intolérables. Nombreux sont ceux que nous n'avons pas encore publiés et ceux qui continuent à nous parvenir, tous aussi poignants et révoltants.

Vous y trouverez également, un *Appel aux Familles et aux Citoyens (personne n'est à l'abri)* concernant un projet de création de Lieux de Vie, dignes de ce nom, hors Hôpital, pour personnes handicapées psychiques, chronicisés en hospitalisation psychiatrique prolongée (faute d'alternative), pouvant offrir enfin, à chacun et chacune, une chance de se reconstruire .

Cette chance devrait constituer un droit pour toute personne handicapée. Ce droit, mon fils Stéphane, handicapé psychique, qualifié de schizophrène depuis l'âge de 17ans, (*le Handicap Psychique* n'est reconnu que depuis 2005 : *Loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées*) comme des milliers d'autres, ne l'a jamais eu !

Au bout de 24 années d'un parcours de vie brisée, faute de prise en charge appropriée, la France, notre beau pays, ma patrie ingrate que j'ai défendue et servie, se montre incapable de la lui donner ! Elle n'a qu'une chambre à lui offrir, tantôt une cellule d'isolement, et un « hôpital - prison » comme univers de vie...Merci la France !

Si vous aviez un proche dans cette situation, Monsieur le Président, la laisseriez vous perdurer ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Claude SILVANO

Président du CNVP

P.S : « *Le monde est dangereux à vivre ! - Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, - mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire* » *Albert EINSTEIN* .